



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

GUIDE D'ACCUEIL - AIDE À DOMICILE -

Guide actualisé suite à la crise sanitaire (covid 19) - Edition MAI 2020

Nous attirons votre attention sur les recommandations à respecter
particulièrement lors de crises sanitaires qui seront repérables par le symbole



L'accueil des salariés : un moment stratégique et obligatoire pour votre entreprise

Le secteur d'activité de l'aide à domicile connaît un taux important d'absentéisme, marqué par une accidentologie élevée.

De bonnes conditions de travail sont un argument d'attractivité du métier et fidéliser les salariés est synonyme d'une prestation de qualité pour les bénéficiaires.

Il est d'autant plus important de préserver la santé des salariés que le vieillissement de la population à domicile est croissant.

La formation des salariés permet aussi de répondre à une obligation réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. » (Art. L. 4121-1 et suivants du Code du travail)

Ce document a pour but de vous aider à réussir cette première rencontre.

1. L'outil

Le salarié informé du travail qu'il aura à effectuer, devra également trouver dans l'entreprise les moyens de sa sécurité.

Le message sera d'autant plus entendu s'il est cohérent avec la politique globale de prévention de l'entreprise.

Ce kit pédagogique, qui est composé d'un guide d'accueil et d'une fresque interactive, vous permettra de réaliser la formation obligatoire à la sécurité des salariés en situation de crise sanitaire.

2. Le formateur

Il est souhaitable que le responsable de secteur anime cette formation.

Ce choix est très important : il est le contact permanent du salarié au quotidien.

De plus, le salarié aura l'impression que cette étape est aussi importante pour le bon déroulement de son activité professionnelle que pour le service rendu par l'entreprise.

3 - La pédagogie de l'accueil

Un accueil réussi des nouveaux salariés dépend avant tout de l'accueillant, tant au niveau de la relation humaine que du temps de préparation de cette rencontre.

Deux éléments importants :

- Une bonne connaissance du message à faire passer.

- Un discours adapté aux personnes accueillies et s'appuyant sur différents outils de communication (brochures, guide d'accueil, vidéos).

Ces documents ne peuvent se substituer au formateur.

4- Le contenu de l'accueil :

- Présentation de l'entreprise : Historique / Effectifs de l'association / Nombre de bénéficiaires / Environnement économique
- Présentation de l'organigramme : Qui fait quoi ? / Où se renseigner pour les questions administratives ?
- Présentation des missions des aides à domicile.
- Présentation des mesures exceptionnelles prises en cas de crise sanitaire.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER :

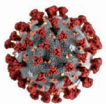
C'est-à-dire faire cesser le danger à condition de le faire sans risque pour soi-même ou pour d'autres personnes et sans aggraver les conséquences de l'accident pour la victime.

ALERTER OU FAIRE ALERTE :

Prévenir ou faire prévenir les secours prévus dans l'entreprise.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'ACCIDENT

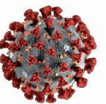
15 SAMU / 18 POMPIERS / 112
(Ne jamais raccrocher le premier)



Si vous avez
des questions



Numéro vert 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000



Si vous avez
des
symptômes

*Toux, fièvre, perte
du goût et de
l'odorat...*

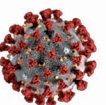
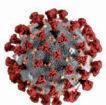
**Je reste à domicile, j'évite les contacts,
j'appelle un médecin avant de me
rendre à son cabinet.**

Si vous avez
une détresse
vitale

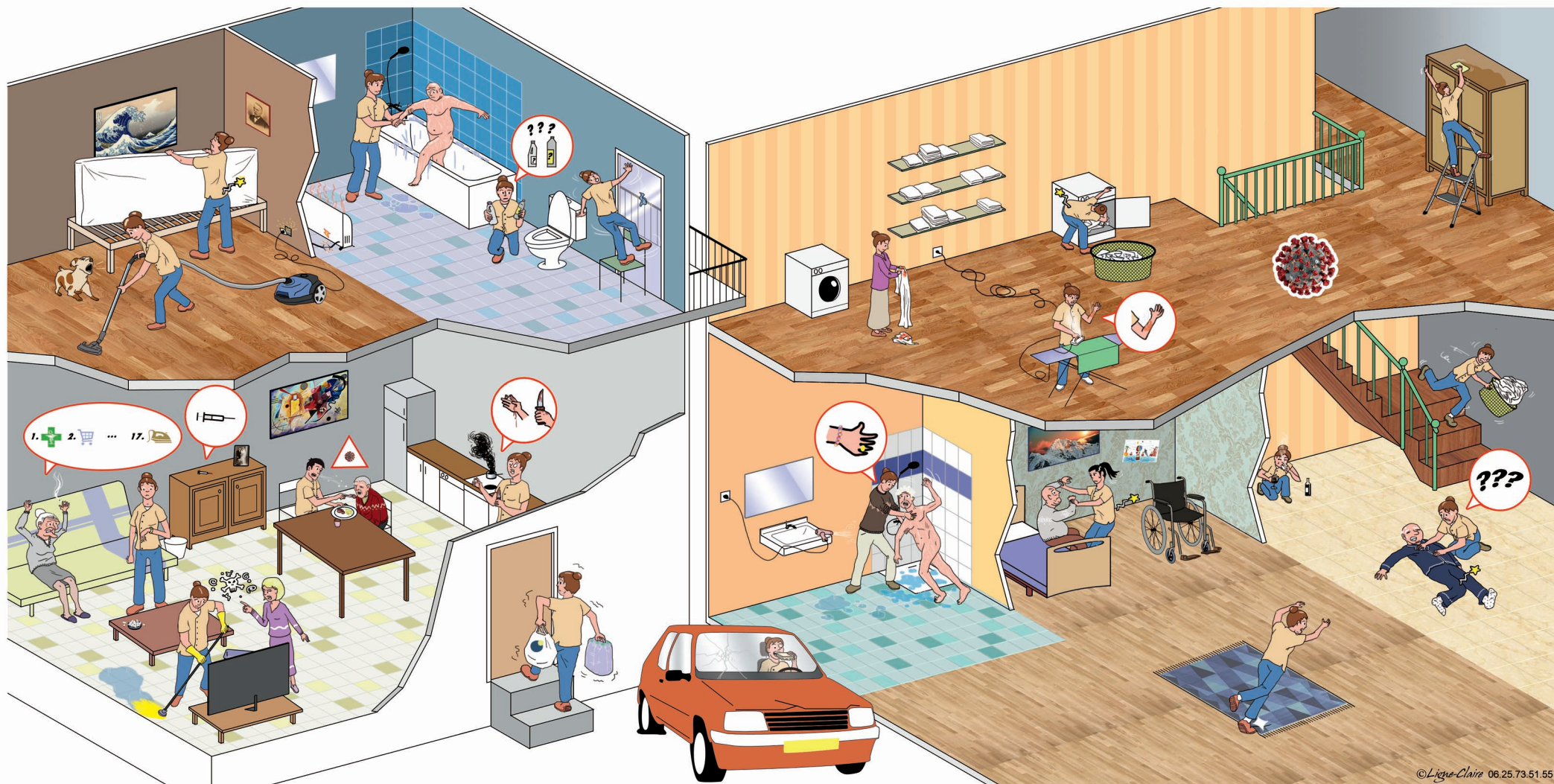
*Difficultés
respiratoires, malaises
etc...*



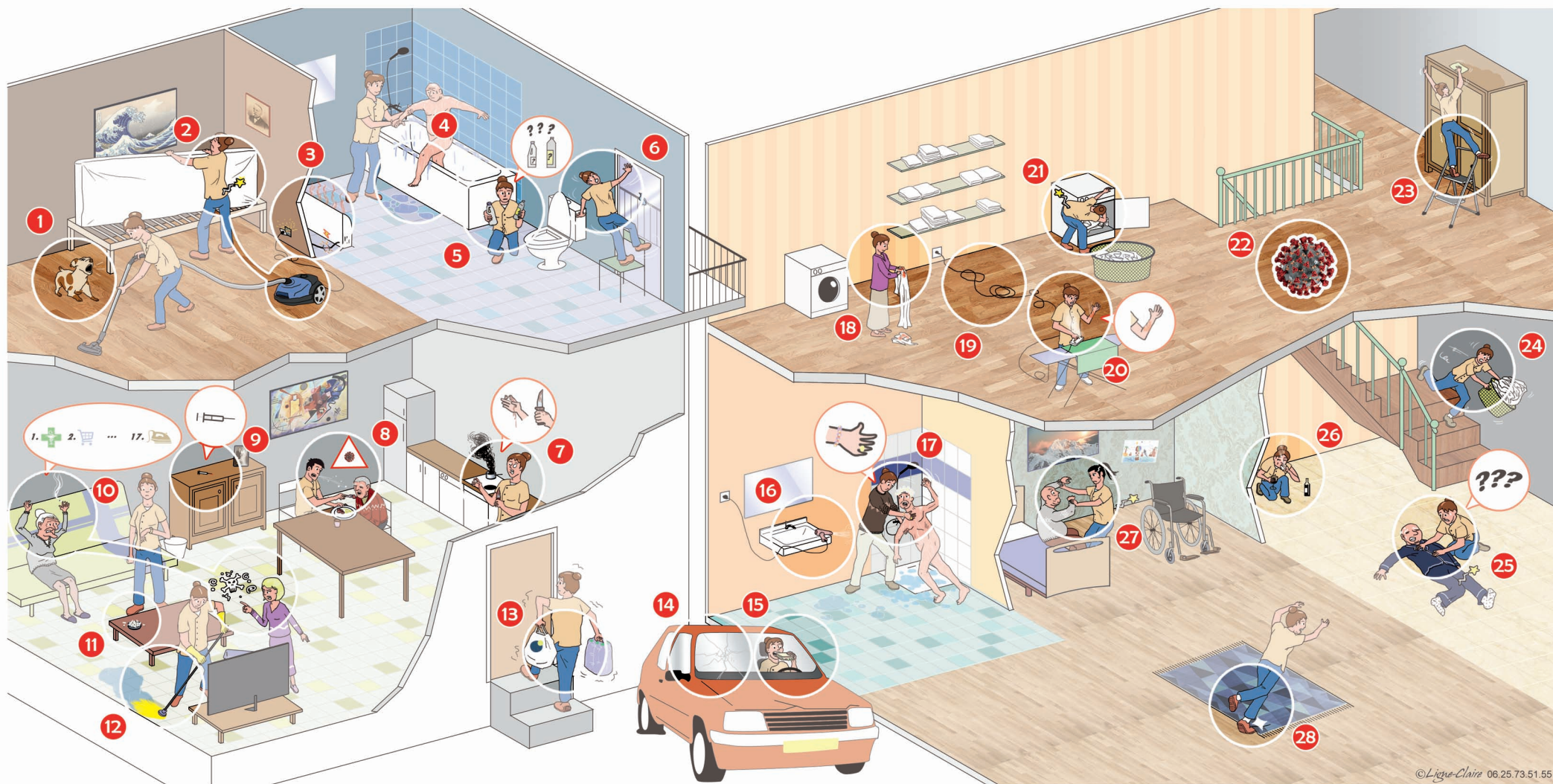
15






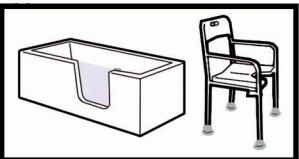
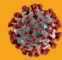
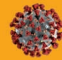
SITUATIONS DE TRAVAIL D'UNE AIDE À DOMICILE


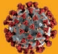
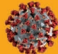


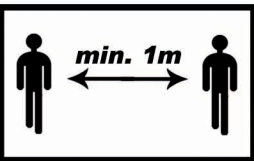
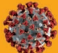
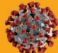



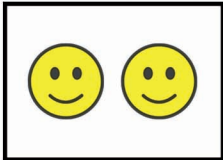


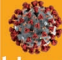
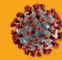
© Ligne-Claire 06.25.73.51.55

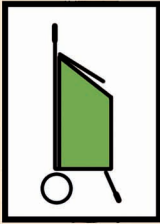
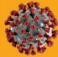
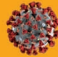


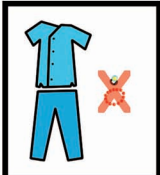



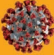
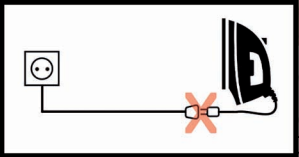


© Ligue-Claire 06.25.73.51.55


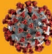



N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque d'agression animale</p> <p>1</p> 	<p>Au cours de l'intervention, faire confiner l'animal s'il présente un danger ou perturbe l'organisation du travail.</p>	<p>Lors de la visite préliminaire réalisée par les Responsables de Secteur, demander au bénéficiaire de maîtriser son animal lors de l'intervention de l'aide à domicile.</p>
<p>Risque d'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS)</p> <p>2</p> 	<p>Plus d'un accident du travail sur deux est lié à la manipulation de personne ou de matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'espace pour faciliter l'accès au lit et son déplacement et éviter de retourner, manipuler le matelas. - Evitez de porter l'aspirateur en organisant votre travail et en limitant les allers-retours entre les étages. 	<p>Faire supprimer les éléments gênants ou glissants au sol.</p> <p>Faire équiper le lit du bénéficiaire de roulettes ou patins. Interdiction de retourner seul le matelas. Profiter d'une seconde personne.</p>
<p>Risque électrique</p> <p>3 16</p> 	<p>S'assurer visuellement du bon état des appareils électriques (radiateur électrique, sèche cheveux...).</p> <p>Signaler toute anomalie. En cas d'utilisation de chauffage d'appoint, préchauffer la salle de bain puis débrancher avant de procéder à la toilette.</p> <p>Signaler toute anomalie (cable dénudé, prise mal fixée...)</p> <p>Ne pas utiliser d'appareil électrique pendant la toilette.</p>	<p>Vérifier l'état général du matériel électrique.</p> <p>Demander au bénéficiaire de veiller à la bonne conformité des appareils et de l'installation électrique.</p>
<p>Risque de chute / Risque de TMS</p> <p>4 17</p> 	<p>Disposer le tapis anti dérapant au sol et veiller à régler la puissance du jet de douche pour éviter les éclaboussures.</p> <p>Installer les barres d'appui et un tapis anti dérapant. Privilégier la douche.</p> <p>Asseoir le bénéficiaire sur le siège pivotant pour procéder à sa toilette et l'essuyer avant la sortie.</p> <p> Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique avant d'intervenir, s'équiper avant l'aide à la toilette avec masque blouse lunettes ou visière de protection (se référer au document Risque sanitaire Aide à domicile : Prévention COVID-19 page 14).</p>	<p>Prévoir un tapis antidérapant pour la sortie de la baignoire.</p> 



N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque chimique</p> <p>5</p> 	<p>Utiliser uniquement les produits dont l'étiquette est visible dans leur conditionnement d'origine. Ne pas mélanger les produits lors de leur utilisation et privilégier leur dilution à l'eau froide. Substituer les produits toxiques par des produits non toxiques (vinaigre blanc, savon de Marseille...) Utiliser des gants ménagers en nitrile avec manchettes longues.</p> <p>En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment et consulter un spécialiste. Faites un signalement à votre responsable de secteur.</p> <p> Baisser la lunette avant de tirer la chasse d'eau</p>	<p>Eviter les produits trop corrosifs (acide chlorhydrique, soude caustique). Signaler tout accident ou incident.</p> <p>Former à l'identification et à l'utilisation des différents produits.</p> <p></p>
<p>Risque de chute de hauteur</p> <p>6 23</p> 	<p>Les chutes de hauteur représentent une des principales causes d'accident du travail.</p> <p>Utiliser un escabeau aux normes. Utiliser des chaussures de travail (fermées, antidérapantes). Utiliser une perche télescopique pour le nettoyage des vitres.</p> <p>S'en tenir aux limites de l'intervention.</p>	<p>Lors de la visite préliminaire, s'assurer de la présence chez le bénéficiaire d'un escabeau aux normes adapté à la hauteur du travail à effectuer.</p> <p>Mettre à disposition des chaussures adaptées aux situations de travail (fermées, anti dérapantes).</p>
<p>Risque de coupure</p> <p>7</p> 	<p>Se laver les mains à l'eau et au savon, nettoyer et protéger par un pansement. Vérifier la vaccination antitétanique.</p> <p>Surveiller toute rougeur ou inflammation.</p>	<p>Dans la mesure du possible, former les salariés au secourisme. Mise à disposition d'une trousse de secours.</p>
<p>Risque sanitaire lié aux contacts étroits avec le bénéficiaire</p> <p>4 8 10 17 27</p> 	<p> Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique avant d'intervenir, s'équiper avant l'aide à la toilette avec masque blouse lunettes ou visière de protection (se référer au document Risque sanitaire Aide à domicile : Prévention COVID-19 page 14).</p>	<p></p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque infectieux</p> <p>9</p> 	<p>Faites attention à la présence de déchets médicaux (seringues, piqûre à insuline) pouvant se trouver dans le logement et devant être jetés dans une poubelle dédiée.</p> <p>Signalez toute anomalie à votre responsable de secteur. Soyez à jour de vos vaccinations.</p>	<p>Les Aides à domicile sont sensibilisées durant des formations à porter une tenue de travail adaptée ainsi que des gants et masques (mis à leur disposition à l'association). Les gants sont fournis par l'employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas manipuler des déchets médicaux. - Travailler avec le SSIAD. - Se laver les mains plusieurs fois par jour. - Utiliser des gants fournis par l'association (jetables et permanents) - Porter un masque. - Afficher les limites de l'intervention de l'AàD à destination de l'infirmière. - Formation.
<p>Risques RPS lié aux relations difficiles avec certains usagers, adaptabilité aux habitudes de vie</p> <p>10</p> 	<p>Faire remonter les difficultés rencontrées et les doléances exprimées par les clients aux responsables de secteurs. Refuser les interventions non prévues dans les conditions du contrat.</p> <p>En cas de besoin, solliciter la médecine du travail.</p>	<p>En cas de désaccord avec le bénéficiaire, se reporter aux limites de l'intervention définies dans le contrat...</p> <p>Favoriser le tutorat, mettre en place des groupes de paroles, une cellule d'accompagnement psychologique (agression, deuil).</p>
<p>Risque tabagisme passif</p> <p>11</p> 	<p>Demander au bénéficiaire de ne pas fumer pendant l'intervention. En cas de non respect, en informer votre responsable.</p>	<p>Mentionner dans le contrat l'interdiction de fumer pendant l'intervention.</p>
<p>Risque de chute de plain pied lors du lavage des sols</p> <p>12</p> 	<p>Utiliser si possible un balai essoreur et porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Privilégier le lavage des sols à la fin de votre intervention.</p> <p> Se laver les mains à l'eau et au savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique avant d'intervenir. En cas de contact rapproché (règle de distanciation physique non applicable) s'équiper avec masque, blouse, lunettes ou visière de protection (se référer au document Risque sanitaire Aide à domicile : Prévention COVID 19 page14)</p>	<p>Rappeler l'importance d'avoir une tenue de travail adaptée. Inciter le bénéficiaire à mettre à disposition du matériel adapté : balai essoreur, aspirateur maniable et léger...</p> 

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Manutention de charges lourdes</p> <p>13</p> 	<p>Limitier le poids en répartissant les courses dans le temps et en privilégiant les petits conditionnements. Equilibrer les charges.</p> <p>Connaitre les limites du champ d'intervention. Demander l'aide de la famille pour les charges lourdes.</p> <p> Lavage des mains à l'eau et au savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique après avoir rangé les courses. </p>	<p>Privilégier les services de livraison pour la charge lourde.</p> <p>Formation de gestes postures. Rappeler les principes de sécurité physique (25Kg pour les femmes...).</p>
<p>Risque routier lié aux déplacements professionnels (domicile travail, réunion, intervention...)</p> <p>14</p> 	<p>S'assurer du bon état de votre véhicule et de ses organes de sécurité (pneumatiques, freinage, signalisation).</p> <p>Avoir votre contrôle technique et assurance à jour. Ne pas téléphoner en conduisant.</p>	<p>Cohérence des tournées et évaluation correcte des temps de déplacement, respect du code de la route, contrôles techniques réguliers des véhicules utilisés, vérification météo, GPS, formation au risque routier.</p> <p>Vérifier annuellement la validité du permis de conduire</p>
<p>Organisation temps de travail</p> <p>15</p> 	<p>Préparer les nouvelles interventions (adresse, temps de trajet, nature de l'intervention). Organiser et respecter les moments les temps de repas et sommeil (repas équilibrés, boissons non alcoolisées à disposition, droit à la déconnexion).</p> <p>Prendre le temps et l'habitude d'organiser son activité dans un but de logique et de sécurité. Signaler toute anomalie sur le planning (temps d'intervention non adapté).</p>	<p>Prendre en compte le temps de trajet entre 2 interventions.</p> <p>Respecter le temps légal de la pause repas.</p>
<p>Tenue professionnelle</p> <p>17</p> 	<p>Avant toute intervention, veiller à enlever vos bijoux, accessoires (bagues, bracelets) et avoir les ongles courts et non vernis. Prévoir une tenue adaptée à l'activité et à la saison.</p> <p>Se référer aux consignes de l'employeur pour le port et l'entretien.</p>	

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque sanitaire lors de la manipulation du linge sale</p> <p>18</p> 	<p>Laver à 60° minimum pendant 30 minutes minimum. Porter des gants nitrile, masques, lunettes/visière. Transférer directement le linge sale dans le lave-linge en évitant de le plaquer contre soi.</p>	
<p>Risque de chute de plain pied</p> <p>19</p> 	<p>Eviter les rallonges et utiliser les prises les plus proches. Etre vigilant.e par rapport à la présence des cordons au sol.</p>	
<p>Risque TMS lors du repassage / Risque de brûlure</p> <p>20</p> 	<p>Plan de travail à repasser à hauteur adaptée ou réglable. En cas de brûlure, se rincer à l'eau température ambiante et n'appliquer aucun produit.</p>	
<p>Risque TMS lors de la manipulation du linge</p> <p>21</p> 	<p>Limiter les postures contraignantes (plier les jambes, garder le dos droit) et alterner les tâches.</p>	<p>Formation gestes et postures.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de crise sanitaire</p> <p>22</p> 	<p>En cas de crise sanitaire, l'organisation du travail se modifie pour intégrer la mise en œuvre de mesures barrières et limiter la propagation du virus.</p> <p>Vous trouverez dans ce guide plus de détails concernant la gestion d'une crise sanitaire à la page 15 dans le document intitulé «Kit de lutte contre la COVID-19».</p>	<p>Intégrer le risque de crise sanitaire dans votre document unique.</p> 
<p>Risque chute de hauteur dans l'escalier</p> <p>24</p> 	<p>Ne pas porter de charges lourdes ou volumineuses gênant la visibilité. Porter des chaussures à semelles antidérapantes.</p>	
<p>Risque chute, malaise, détresse / Confrontation à la souffrance, à la fin de vie</p> <p>25</p> 	<p>En cas de chute, malaise, appeler le 15 et appliquer les gestes de premiers secours. Dans le doute, ne pas mobiliser la victime. Suivre la procédure établie par votre employeur.</p>	<p>Mettre en place une procédure gestion de l'urgence (décès).</p> <p>Former les aides à domicile au Secourisme.</p>
<p>Addictions Alcool Drogues Médicaments</p> <p>26</p> 	<p>L'obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés s'applique aussi en matière de consommation d'alcool, drogues et médicaments. Ce risque est intégré dans le document unique.</p> <p>Les consommations d'alcool et de drogues sont interdites au travail sous peine de sanctions de la part de votre employeur. La prise de médicaments, d'alcool et drogues majorent la survenue des accidents du travail. Selon les postes occupés (conducteurs d'engins, travaux en hauteur...) les dommages peuvent être très graves.</p> <p>Les causes des addictions peuvent être multiples : charges de travail, pénibilité, planning, vie privée... De plus, les effets sur la santé peuvent être très importants.</p> <p>Pour vous aider, contacter votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire SST.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le risque dans le document unique. - Organiser des formations, des sensibilisations. - Prévoir un article concernant les addictions dans le règlement intérieur. - Rappeler aux salariés les sanctions applicables en cas de consommation de produits illicites. <p>Le service SST de la MSA peut vous aider pour l'évaluation des risques.</p>

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
<p>Risque de TMS lors du transfert de la personne</p> <p>27</p> 	<p>Utiliser les aides techniques mises à disposition : verticalisateur, lève personne, drap de glisse...</p> <p>Demander l'aide de la famille ou d'un autre professionnel et refuser une manipulation dangereuse pour le bénéficiaire ou pour vous-même.</p> <p>Se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique avant d'intervenir, s'équiper avant l'aide à la toilette avec masque, blouse, lunettes ou visière de protection (se référer au document Risque sanitaire Aide à domicile : Prévention COVID-19 page 14)</p>	<p>S'assurer de la mise à disposition des aides techniques nécessaires à la manipulation du bénéficiaire.</p> <p>Former les aides à domicile aux gestes et postures et à la manipulation des bénéficiaires.</p> <p>Tenir le plan de formation à jour.</p>
<p>Risque de chutes de plain pied</p> <p>28</p> 	<p>Organisez l'espace de travail en supprimant les éléments gênants ou glissants (tapis, fils électrique, sol mouillé...).</p>	<p>Supprimer les tapis. Fixer le tapis au sol (scotch double face, velcro).</p> <p>Sensibiliser et former régulièrement sur le risque de chute.</p>

Risque sanitaire Aide à domicile : Prévention COVID 19

1. Avant de rentrer chez le client, bénéficiaire

1. Désinfectez votre téléphone avec une lingette adaptée, le ranger et ne pas le sortir pendant la durée de l'intervention.
2. Désinfectez-vous les mains au gel hydro-alcoolique avant de sonner ou de taper le digicode avec un crayon.
3. Si possible privilégiez les escaliers, sinon appelez l'ascenseur avec le coude et appuyez sur le bouton la aussi avec le coude.
4. A votre arrivée sur le palier et avant de rentrer, mettez votre masque.
5. Faites-vous ouvrir la porte d'entrée ou poussez la avec le coude, les pieds, les hanches.

2. Pendant votre intervention

1. Saluez sans serrer la main ni faire la bise.
2. Suspendez vos affaires en hauteur.
3. Lavez-vous les mains avec du savon et essuyez-vous avec un papier à usage unique.
4. Si votre prestation nécessite un contact étroit, revêtez une blouse jetable, des gants jetables, ainsi que des lunettes de protection ou une visière.

Lavez-vous les mains avant et après utilisation des gants.

5. Lavez-vous les mains après avoir préparé le repas et les médicaments, avoir manipulé la personne aidée, le matériel médical.
6. Désinfectez les surfaces fréquemment touchées avec les mains : poignées, fenêtres, placards, appareils électro-ménagers, robinets, télécommandes, interrupteurs, mains courantes.

3. Après votre intervention

1. En sortant, lavez-vous les mains au gel hydro alcoolique.
2. Retirez vos gants et la blouse.
3. Enlevez vos lunettes par les branches, le masque par les lanières et éventuellement la charlotte.
4. Jetez vos équipements de protection dans un sac poubelle opaque avec liens de fermeture que vous mettrez dans un autre sac dédié se trouvant dans le coffre de votre voiture.
5. Lavez vos lunettes/visière
6. Lavez-vous les mains.

Durant toute cette phase de nettoyage ne portez jamais vos mains au visage ou vos vêtements avec la partie extérieure du matériel de protection que vous aurez utilisé.

4. A la fin de journée de travail

1. Nettoyez votre téléphone portable à l'aide d'une lingette ménagère désinfectante.
2. En cas de déplacement en véhicule, lavez les principaux éléments manipulés (le volant, le levier de vitesse, les poignées, etc) à l'aide de lingettes ménagères désinfectantes.
3. Aussitôt arrivé à votre domicile personnel, lavez vos vêtements. Manteaux, écharpes, bonnets, pulls en laine... doivent être déposés dans un espace à part de votre autre linge.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

SERVICES A LA PERSONNE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



Aide à domicile : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Dans l'intérêt des bénéficiaires comme dans celui des salariés, l'évaluation des risques professionnels est au cœur de la démarche de prévention. Le Covid-19 est un risque que les structurent qui salarient les aides à domicile doivent intégrer à leur évaluation pour déterminer des mesures de prévention adaptées.

L'employeur doit réévaluer les priorités, les durées et temporalités d'interventions, adapter l'organisation du travail et fournir le matériel de protection nécessaire (masque, gel hydro alcoolique,...). Il doit également être particulièrement vigilant au maintien d'échanges d'informations avec les salariés sur leurs conditions de travail.

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminées :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

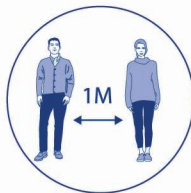
Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid-19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

En début de journée de travail :

- **Fournissez les documents obligatoires**, en particulier le justificatif de déplacement professionnel (www.interieur.gouv.fr). Ce document est valable pour tous les déplacements professionnels de l'aide à domicile et notamment les trajets entre le domicile des personnes chez qui elle intervient
- **Mettez à disposition le matériel nécessaire** dont, en fonction de l'activité, les équipements de protection individuelle (blouses à usage unique, masques à usage unique, gants, etc.)
- **Prévoyez un protocole d'intervention** pour les hypothèses où l'intervenant est confronté en arrivant sur place à une situation particulière (cas possible de COVID-19, etc.) :
 - numéro de téléphone de la personne à joindre
 - conduite à tenir
 - équipement à utiliser

- **L'aide à domicile doit éviter les transports en commun et privilégier la voiture, le vélo ou la marche dans la mesure du possible** en maintenant une distance d'au moins 1 m. avec les autres personnes
- **Fournissez des lingettes ménagères ou désinfectantes**, du gel hydro alcoolique, des sacs-poubelle, du papier essuie-tout, une bouteille d'eau facilement identifiable, voire des en-cas en sachets
- **Donnez des consignes** : nettoyage du téléphone portable (ex. : avec une lingette ménagère), etc.



2. RÉALISER



En arrivant au domicile des bénéficiaires, et autant que possible :



- S'il s'agit d'un appartement, **téléphonez pour faire ouvrir la porte de l'immeuble** afin d'éviter de toucher les boutons de la sonnette
- **Évitez au maximum de toucher les surfaces** dans les parties communes (rampes d'escalier, boutons...) et lavez-vous les mains en cas de suspicion

- **Déposez vos affaires** (manteau, écharpe, sac à main) dans un endroit où le risque infectieux lié au COVID-19 est limité (ex. : votre véhicule, dans le domicile mais emballé dans un sac que vous aurez apporté). Évitez de les poser sur une table, un lit, un canapé ou au sol
- **Demandez d'isoler les animaux** dans une autre pièce afin de faciliter l'organisation du travail

2. RÉALISER



- **Portez un masque chirurgical, une blouse à usage unique ou à défaut, gardez les avant-bras dégagés** et nettoyez-les autant que possible en même temps que les mains (ne pas réutiliser ni repositionner un masque à usage unique ; se laver les mains après avoir enlevé le masque)
- **Pour évaluer le risque plus finement**, demandez des nouvelles de sa santé au bénéficiaire, écoutez notamment s'il a de la toux. S'il présente des symptômes du COVID-19, demandez-lui de porter un masque chirurgical. En cas de doute sur la conduite à tenir, contactez votre employeur.
- **Lavez-vous soigneusement les mains après chaque suspicion** de contamination et renouvelez aussi souvent que nécessaire et après chaque contact avec un objet ou une surface potentiellement contaminés avec de l'eau et du savon ; essuyez vos mains avec des papiers à usage unique de préférence ; en l'absence de point d'eau utiliser un gel hydro alcoolique
- **Nettoyer les surfaces de contact** (table, chaise, poignées, télécommande, etc.). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés



Lors des activités d'aide à la personne

- Lavez-vous les mains avant et après l'intervention auprès du bénéficiaire et, le cas échéant, après avoir enlevé le masque
- Limitez les contacts physiques rapprochés et restez autant que possible à plus d'1 m. des autres personnes éventuellement présentes au domicile (pas de bises, ne pas serrer les mains, etc.)
- Aérez la/les pièce(s) autant que possible
- Simplifiez les menus au maximum afin de réduire le temps de présence et les interactions
- Limitez les tâches ménagères à l'essentiel pour réduire le temps de présence et limitez les interactions
- Au retour des courses :
 - laver les fruits et légumes à l'eau claire
 - nettoyer les emballages avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique humide
 - retirer les emballages avant de ranger les aliments frais au réfrigérateur
 - se laver les mains après la manipulation des courses

A la fin de l'intervention

- Retirez les équipements de protection individuelle utilisés (blouse, masque, gants, etc.) en évitant les contacts avec les parties extérieures exposées et les déposer dans un sac poubelle dédié. Le fermer aussitôt et déposer aux ordures ménagères
- Lavez-vous les mains après le retrait du masque et de la blouse, et avant de reprendre votre véhicule ou les transports en commun
- En cas d'intervention dans un domicile d'un patient confirmé à COVID-19, référez-vous à [l'avis du Haut Conseil de la santé publique](#) relatif au traitement du linge, au nettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient confirmé à SARS-CoV-2 et à la protection des personnels du 18 février 2020.



3. VÉRIFIER

A la fin de journée de travail :

- Nettoyez votre téléphone portable à l'aide d'une lingette ménagère
- En cas de déplacement en véhicule, lavez les principaux éléments manipulés (le volant, le levier de vitesse, les poignées, etc) à l'aide de lingettes ménagères
- Aussitôt arrivé à votre domicile personnel, lavez vos vêtements. Manteaux, écharpes, bonnets, pulls en laine... doivent être déposés dans un espace à part de votre autre linge.





Pour se laver les mains, l'eau et le savon c'est bien !

La solution hydroalcoolique est à limiter :
PAS PLUS DE 5 FOIS D'AFFILÉES !



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle



Le nettoyage des mains doit durer 1 minute



L'essentiel & plus encore

Une co-réalisation des MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi-Pyrénées Sud et Languedoc

Maquette et illustrations (sauf p.20) : Sébastien Boureau
(contact@ligne-claire.net / 06 25 73 51 55)